

Le comble pour le concours MIKIT : une opération mal bétonnée

A l'occasion de son 30ème anniversaire le constructeur de maisons individuelles **MIKIT** a organisé, en partenariat avec **NRJ**, un concours de dessins pour adultes et enfants doté d'un lot prestigieux : une maison d'une valeur de 150 000 € ;

Mais différentes anomalies sont venues émailler cette opération :

Dès le 20 septembre 2013 la société **MIKIT** incite à déposer sur son site un dessin fait par un adulte ou un enfant. Le thème étant « la maison de vos rêves ». Mais une nouvelle consigne est donnée sur les ondes de **NRJ** la dernière semaine : le dessin doit mettre en scène **Manu**, l'un des animateurs de la station de radio et le dessin doit être celui d'un enfant.

Malgré les commentaires (par rapport à cette erreur) postés sur Facebook et sur les sites de **NRJ 6/9** et **MIKIT**, l'animateur radio continuera toute la semaine à divulguer les mêmes informations erronées.

Le règlement complet prévoyait que le dessin gagnant devait être original. La galerie de dessins **MIKIT** (2484 dessins) et celle de **NRJ** (360 dessins) démontrent la créativité des participants. Mais curieusement le choix du jury ne semble avoir privilégié « l'originalité et la qualité de la réalisation », pour reprendre l'expression du règlement.

Le dessin gagnant répond au critère fixé uniquement sur les ondes de **NRJ**, et qui n'existe donc pas dans le règlement **MIKIT** initial. Un discret avenant au règlement inséré tardivement (le 14 octobre 2013) mentionne un nouveau lien pour les auditeurs de **NRJ**.

Le gagnant devait être appelé en direct à l'antenne le vendredi 18 octobre 2013 et ne découvrir qu'à ce moment là, qu'il était le gagnant. A défaut de réponse, une liste de 9 personnes suppléantes - sélectionnées par un jury se réunissant le jeudi 17 octobre 2013 - était prévue. Or il apparaît que, dès le mercredi 16 octobre 2013 - avant même la réunion du jury et avant même la clôture des envois de participation - des personnes ont été contactées en tant que gagnantes potentielles. Objectif de cet appel : recueillir diverses informations (profession, âge des enfants, numéros de téléphone de secours), les préparer à leur éventuel passage à la radio et leur demander d'être disponibles le 18 octobre 2013 entre 6h00 et 9 h00.

Pour un tel lot, où « l'originalité et la qualité de la réalisation » constituaient les critères du jury, il est dommage que ce dernier n'ait pas été encadré par des professionnels du dessin. Le choix du jury a d'ailleurs étonné une grande partie des participants qui n'ont pas hésité à manifester leurs doléances sur les réseaux sociaux.

Les participants de ce concours de dessins n'ont guère apprécié le flou qui a accompagné la désignation du gagnant et les libertés prises avec le règlement de l'opération. Les pré sélectionnés ont été déçus de constater qu'ils avaient perdu d'autant que pendant 3 jours **NRJ** les avait coachés.

Les explications détaillées de **MIKIT** et de **NRJ** sont attendues avec impatience.

Affaire à suivre...

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :

Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex

(contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

